

---

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

COLOMBIE

Déclaration de M. Felipe Jaramillo  
Vice-Ministre du commerce extérieur

En prenant la parole, au nom de la Colombie, à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, je tiens à remercier vivement le peuple et le gouvernement de Singapour. Je souhaite aussi féliciter M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie, de son élection à la présidence de la Conférence.

Le sérieux et l'efficacité avec lesquels les autorités

la Suisse et la Colombie avec la participation active d'un groupe de pays, parmi lesquels, il faut le rappeler, Singapour a joué un rôle de premier plan.

Ce que nous avons semé alors commence à porter fruit aujourd'hui.

Il y a deux ans et demi, les gouvernements ont signé les Accords de Marrakech et créé l'Organisation mondiale du commerce, événement qui a profondément marqué les relations économiques internationales.

Cette courte période d'application des accords administrés par l'OMC a déjà permis de constater les avantages du nouveau système multilatéral, dont les règles garantissent aux Membres certitude et transparence pour leurs activités commerciales. L'élément fondamental du système de l'OMC est la procédure de règlement des différends, qui place tous les pays sur un pied d'égalité devant le mécanisme juridique convenu et constitue un moyen approprié de combattre les pratiques discriminatoires unilatérales.

Pour cette raison, la Colombie est convaincue qu'il importe que les Membres aient recours aux mécanismes institutionnels en cas de conflit dans leurs relations commerciales et que les recommandations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel soient mises en oeuvre correctement et en temps opportun. Ce comportement est essentiel à la crédibilité du système de commerce multilatéral.

Le Cycle d' Uruguay a été un

Outre le risque qu'il en résulte des conditions faisant obstacle au commerce qui aboutiraient à de nouvelles formes de protectionnisme et, par conséquent, à un amoindrissement de notre capacité de créer des emplois, la Colombie estime qu'il n'est pas possible de lier les droits des travailleurs et les programmes de libéralisation du commerce.

Le lien dont il faut tenir compte est celui qui existe entre liberté des échanges et développement. Ainsi, dans la mesure où les pays plus avancés ouvriront leurs marchés, à des conditions commercialement intéressantes, aux pays en développement, ces derniers accroîtront leurs ressources, amélioreront leur niveau de vie et pourront de ce fait promouvoir les modifications à apporter au monde du travail et favoriser une plus grande justice sociale dans le pays.

La Colombie partage l'avis selon lequel il faut préserver et améliorer les droits et les conditions de vie des travailleurs, mais elle estime que l'analyse et la discussion de ce thème ne relèvent pas du mandat de l'OMC mais de la compétence exclusive de l'Organisation internationale du travail, qui est l'institution spécialisée pour les questions relatives aux droits des travailleurs.

Avant de conclure, je voudrais remercier et féliciter publiquement le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, ainsi que l'ensemble du Secrétariat, de l'excellent travail qui a été accompli pendant les deux années d'activité de l'Organisation. Nous avons ici une équipe internationale de très haut niveau, qui mérite certainement d'être rece83'